

Journées d'études
Institut d'études politiques de Rennes
Les 23 et 24 mars 2012

Les militants en procès: regards croisés franco-britanniques
Activists on trial : A Franco-British dialogue

En Amérique du nord et en Europe occidentale en particulier, les actes de désobéissance civile – des actes publics et revendiqués de transgression non-violente de la loi pour des objectifs politiques – font aujourd'hui floraison : 1.254 personnes arrêtées à Washington D.C. l'été 2011 dans une série de « sit-ins » contre le projet d'oléoduc « Keystone XL » ; en Grèce, fort de ses 20.000 membres, le mouvement Den Plirono – « Je ne paie pas » –, milite contre les nouveaux impôts imposés pour payer la dette grecque ; au Royaume-Uni, des militants de l'environnement ont à plusieurs reprises investis des pistes de décollage et des centrales à charbon pour appeler à une action accrue des autorités publiques sur le changement du climat. En France, une dynamique semblable s'affiche: il y a vingt ans, on aurait pu compter le mouvement des objecteurs de conscience et la lutte du Larzac presque seuls parmi les mouvements de désobéissance (voir, par exemple, l'ouvrage de M. Pedretti)¹. Aujourd'hui, la situation est révolue : des Robin des Bois de l'énergie qui rétablissent les courants électriques coupés pour non-paiement de facture ; des enseignants du primaire qui refusent d'appliquer les réformes Darcos, qu'ils jugent mettre en péril l'école républicaine ; des Faucheurs volontaires qui « neutralisent » les champs des plantes transgéniques ; des Déboulonneurs qui « barbouillent » chaque mois des panneaux publicitaires surdimensionnés...

Bien entendu, mener des actions qui poussent à la frontière de ce qui est légal fait partie constituante du répertoire d'actions des mouvements contestataires, qui sont souvent assujettis à une répression judiciaire accrue ; en France, on peut au moins remonter à l'époque de Louis-Auguste Blanqui pour témoigner de l'importance du procès politique dans la constitution comme dans la répression d'un objet politique contestataire. Mais la généralisation actuelle d'actions de désobéissance à la loi – « civile » ou pas – doit focaliser notre attention sur le rôle que joue le tribunal dans les trajectoires d'une lutte sociale.

Mais si, comme le souligne S. Barkan, les poursuites judiciaires constituent des événements « routiniers », « habituels » de la vie d'acteurs et d'organisations contestataires de la société civile², toujours est-il que la sociologie politique a peiné à prendre la mesure de l'impact, des effets et de la place du passage devant le tribunal dans la vie et l'évolution d'un mouvement social. Les ouvrages se consacrant aux rapports entre les mouvements sociaux et le droit focalisent avant tout sur les cas de litige³, considérant parfois les poursuites judiciaires entamées contre des militants comme une stratégie de « litige réactif »⁴ ; une forte littérature anglo-saxonne s'adresse surtout aux revendications de droits, et au rôle des « cause lawyers »⁵.

¹ Pedretti, M. (2001), *La Figure du désobéissant en politique. Étude de pratiques de désobéissance civile en démocratie*, L'Harmattan.

² Barkan, S. (2006), 'Criminal Prosecution and the Legal Control of Protest', *Mobilization*, 11/2, pp. 181-94.

³ Israel, L. (2009), *L'Arme du droit*, Presses de SciencesPo ; Agrikoliansky, E. (2010), 'Les usages protestataires du droit', in O. Fillieule, E. Agrikoliansky & I. Sommier (eds), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, pp. 225-43, La Découverte.

⁴ Hilson, C. (2009), 'Framing the Local and the Global in the Anti-Nuclear Movement: Law and the Politics of Place', *Journal of Law and Society*, 36/1, pp.94-109; Vanhala, L. (2009), 'Anti-Discrimination Policy Actors and their Use of Litigation Strategies: The Influence of Identity Politics', *Journal of European Public Policy*, 16/5, pp.738-54; Vanhala, L. (2009), 'Disability Activists in the

Cependant, les études des procès judiciaires de militants politiques sont rares ; les analyses comparatives, qui essaient de placer impacts et choix tactiques dans des contextes politiques et culturels et (surtout) de systèmes de droit différents, encore plus. En effet, même les études les plus intéressantes sur la répression se cantonnent très souvent à l'action policière (qu'elle soit clandestine ou sur la place publique) et donc constitue la réponse répressive des autorités publiques comme une action *subie* par des acteurs de la société civile. Or, comme J. Goldstone nous le rappelle, c'est aussi dans l'adversité que les mouvements de contestation peuvent se catalyser, se développer, se transformer⁶.

Cette absence d'analyses nous semble d'autant plus sérieuse que, dans un contexte de la « juridicisation du politique » (voir J. Commaille *et al*), le tribunal peut constituer une « arène » pour le développement et l'analyse d'une approche relationnelle des mouvements sociaux, un espace symbolique d'interaction entre autorités publiques (magistrats, procureurs...), acteurs de la société civile (mouvements sociaux et leurs opposants), et professionnels (du droit, des média...)⁷. Cette arène est à la fois un événement – le procès –, mais aussi un processus, s'alignant dans une continuité de rapports interactifs et de choix tactiques pris par l'ensemble des acteurs, et ceci dans des contextes juridiques spécifiques.

Afin de combler cette lacune, nous organisons des journées d'études pluridisciplinaires à l'IEP de Rennes en mars 2012. L'objet de ces journées d'études est de nouer des liens et développer un dialogue entre universitaires, professionnels du droit, et acteurs de la société civile ; la perspective internationale franco-britannique devra apporter des éclairages sur les pratiques communes et divergentes entre deux systèmes de droit différents et dans des contextes politiques et culturels différents.

Ces journées d'étude sont conçues pour créer une collaboration scientifique sur trois niveaux : entre chercheurs, professionnels et pratiquants (juristes et acteurs de la société civile) ; entre les disciplines de la sociologie politique et celle du droit ; et, internationalement, entre des chercheurs et pratiquants français et nos homologues outre Manche.

Au-delà de la création de ce dialogue, nous prévoyons deux impacts majeurs :

- Si en fonction de la structure des échanges, les journées d'étude n'amèneront pas à la publication d'actes de colloque en tant que tel, elles produiront un projet de livre (Presses Sciences Po, publication 2013) et un projet de numéro spécial de revue scientifique (*Law & Society Review*, 2014)

Supreme Court of Canada: Legal Mobilization and Accommodating Social Movements', *Canadian Journal of Political Science*, 42/4, pp.981-1002.

⁵ Andersen, E. A. (2005), *Out of the Closets and into the Courts: Legal Opportunity Structure and Gay Rights Litigation*, U Michigan Press ; Barclay, S., Bernstein, M. & A-M. Marshall (eds) (2009), *Queer Mobilizations: LGBT Activists Confront the Law*, New York UP; Epp, C. R. (1998), *The Rights Revolution. Lawyers, Activists, and Supreme Courts in Comparative Perspective*, U Chicago Press; McCann, M. (1994), *Rights at Work: Pay Equity Reform and the Politics of Legal Mobilization*, U Chicago Press; Sarat, A. & S. Scheingold (eds) (1998), *Cause Lawyering: Political Commitments and Professional Responsibilities*, Oxford UP; Sarat, A. & S. Scheingold (eds) (2006), *Cause Lawyers and Social Movements*, Stanford UP; Scheingold, S. (2004), *The Politics of Rights: Lawyers, Public Policy, and Political Change*, 2nd edn, U Michigan Press.

⁶ Goldstone, J. A. (2004), 'More Social Movements or Fewer? Beyond Political Opportunity Structures to Relational Fields', *Theory and Society*, 33/3-4, pp. 333-65.

⁷ Commaille, J., Dumoulin, L. & C. Robert (2010), *La juridicisation du politique*, Lextenso.

- Le développement d'une proposition de financement européen (PCRD7 de la Commission européenne)

Nous proposons trois sessions de tables rondes structurées autour de courtes interventions (5 à 10 minutes, chacun intervenant dans sa langue maternelle) sur des thématiques précises. Le but ici n'est pas de présenter un travail « fini », mais d'échanger des expériences et des analyses dans un objectif d'alimenter les réflexions de tous, de développer la compréhension mutuelle, et de lancer des pistes de recherche communes. Les thématiques des tables rondes sont les suivantes :

Vendredi le 23 mars, 14h00 – 17h00

Les systèmes de droit et les procès

- Comparer le droit commun et le droit civil
- L'acte de nécessité et la défense légale
- Une défense technique ou une défense politique
- L'importance du jury

Samedi le 24 mars, 09h00 – 1200

La participation au procès

- Intégrer le procès dans l'action ; le procès comme choix tactique ou choix idéologique
- Se faire poursuivre en justice?
- Comment se présenter au tribunal ; des *stories* et des *frames*
- Le rôle des témoins experts
- Les mouvements et les contre-mouvements (parties civiles...)
- L'effet de l'organisation de l'espace du tribunal, de la mise-en-scène du procès
- La mémoire et l'identité collective

Samedi le 24 mars, 14h00 – 17h00

Le procès comme action politique

- Le procès dans la vie du mouvement ; le procès comme élément de stratégie
- Le procès comme moteur de création de crise politique
- La médiatisation du procès
- Porter les coûts et les coups

Composition du Comité Scientifique:

Gill ALLWOOD, Maître de conférences en science politique, Nottingham Trent University, Royaume-Uni

Brian DOHERTY, Maître de conférences en sociologie politique, Keele University, Royaume-Uni

Graeme HAYES, Chercheur boursier Marie Curie, CNRS, CRAPE/IEP de Rennes

Sylvie OLLITRAULT, Chercheure CNRS, CRAPE/IEP de Rennes

**Les Militants en procès : regards croisés franco-britanniques
Activists on Trial : A Franco-British Dialogue**

Journées d'études, IEP de Rennes, les 23-24 mars 2012

Liste des participants

Universitaires

Graeme HAYES, Chercheur boursier Marie Curie, CNRS, CRAPE/IEP de Rennes

Sylvie OLLITRAULT, Chercheure CNRS, CRAPE/IEP de Rennes

Brian DOHERTY, Maître de conférences en sociologie politique, Keele University, Royaume-Uni

Gill ALLWOOD, Maître de conférences en science politique, Nottingham Trent University, Royaume-Uni

Mairéad NI BHRIAIN, Maître de conférences en langues, University of Galway, République d'Irlande

Lisa VANHALA, Maître de conférences en droit, University College London, Royaume-Uni

Chris HILSON, Professeur en droit, University of Reading, Royaume-Uni

Klervi FUSTEC, Doctorant en science politique, Montpellier

Nathalie BERNY, chercheur, IEP de Bordeaux

Société civile

François, GANVA, Rennes

David HELLER, Friends of the Earth Europe, Brussels

Nicolas HERVE, Les Déboulonneurs, Paris

Xavier RENOU, Les Désobéissants, Paris

Franciska SOLER, Les Faucheurs Volontaires, Orléans

Ben STEWART, Greenpeace, Royaume –Uni

Barbara VAN DYCK, Field Liberation Movement, Belgique

Juristes

M^e Jérôme BOUQUET-ELKAIM, spécialiste en droit de l'environnement, JBE Avocat, Rennes

M^e Nicolas GALLON, spécialiste en droit pénal de l'environnement, SCP, Montpellier

M^e Mike SCHWARZ, spécialiste en droit pénal, Bindmans, Londres, Royaume-Uni